Mairie de
Vic-en-Bigorre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thomas SIMONIAN, Maire.
PRESENTS : M. SIMONIAN Thomas, M. PASQUET Thierry, Mme GRACY Elisabeth, M. CAMPOURCY Laurent, Mme TROYANO Amandine, M. ROUCAU Patrick, Mme PONS Clara, M. DERRE Xavier, Mme CASTRO Fanny, M. DARPARENS Gérôme, Mme MAY Marie-Joëlle, M. JUNCA Laurent, Mme MARTIN Patricia, M. DUHAMEL Philippe, Mme JACQUIER Carine, Mme LARROUY Colette, M. LEROY Fabien, Mme LAUER Elodie, M. CONSTANTIN Damien M. MAZZUCATO Damien, Mme LECENDRE Chrystelle, M. CLUZEL Arnaud, M. BULHET Dominique.

ABSENTS : M. FRULIN Philippe, M. CLAVERIE Pierre, Mme BILLY-FALCOU Lise, Mme SKRZYNSKI Arlette.

PROCURATIONS : M. FRULIN Philippe a donné procuration à M. DUHAMEL Philippe, Mme BILLY-FALCOU Lise a donné procuration à M. SIMONIAN Thomas, M. CLAVERIE Pierre a donné procuration à Mme LAUER Elodie, Mme SKRZYNSKI Arlette a donné procuration à M. CONSTANTIN Damien.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JUNCA Laurent.

N° 202609-75 - OBJET : SUBVENTION À L'ASSOCIATION FESTI'VIC POUR L'ANNÉE 2026

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° 202606-64 du 15 juin 2026 relative à l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Municipal du 14 septembre 2026 ;
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des Finances et Ressources Humaines du 21 septembre 2026 ;
Considérant que cette délibération prévoit que des subventions complémentaires pourront être accordées à l'automne 2026, selon les projets associatifs en lien avec la vie locale ;
Considérant la demande de subvention présentée par l'association Festi'Vic (Comité des fêtes) ;
Considérant l'intérêt des actions menées par l'association Festi'Vic dans le cadre de l'animation et de la vie locale ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

Article 1 : **Attribuer** au titre de l'exercice 2026, une subvention d'un montant de 1 500 € à l'association Festi'Vic (Comité des fêtes).

Article 2 : **Préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026.

Article 3 : **Autoriser** M. le Maire ou son représentant à procéder à la mise en œuvre de cette dépense

M. le Maire met aux voix ce point. Il est adopté à l'unanimité.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU soit par courrier – Villa Noulibos, 50 cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, soit par l'application www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

DELIBERATION RENDU EXECUTOIRE
Transmise à la Préfecture le
Publiée ou notifiée le
P. Le Maire, par délégation
La Directrice Générale des Services,
Manon PRAGNERE

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire,
Thomas SIMONIAN

MAIRIE DE VIC-BIGORRE
Hautes-Pyrénées

Accusé de réception en préfecture
065-216504605-20260922-DEL202609-75-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Publié le : 28/09/2026 15:53 (Europe/Paris)
Par : Mairie de Vic-en-Bigorre
https://www.mairie-vic-bigorre.fr/documents_administratifs/80096